



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LES ESSENTIELS DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie  
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

Urbanisme ISSN 2492-9743 n°71-3 – māj 11 février 2021 – France POULAIN

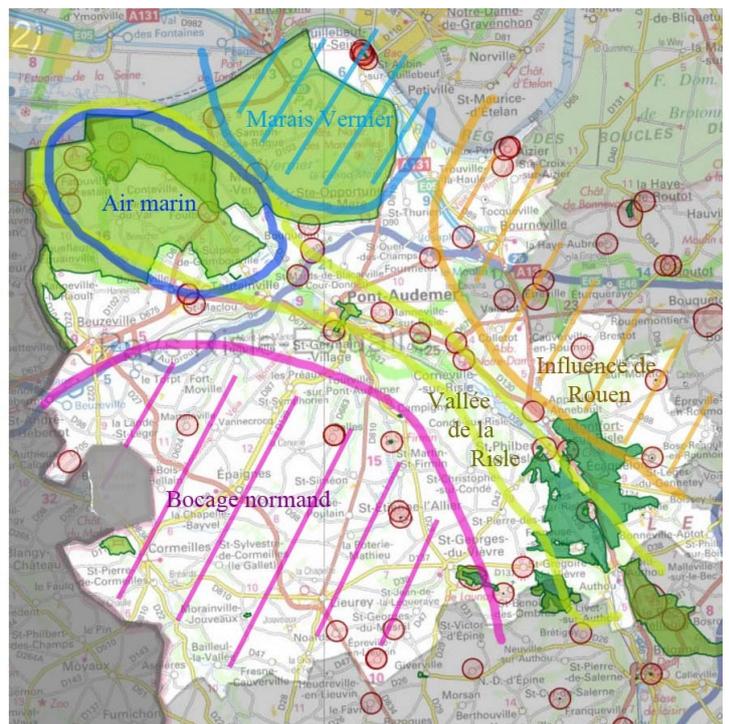
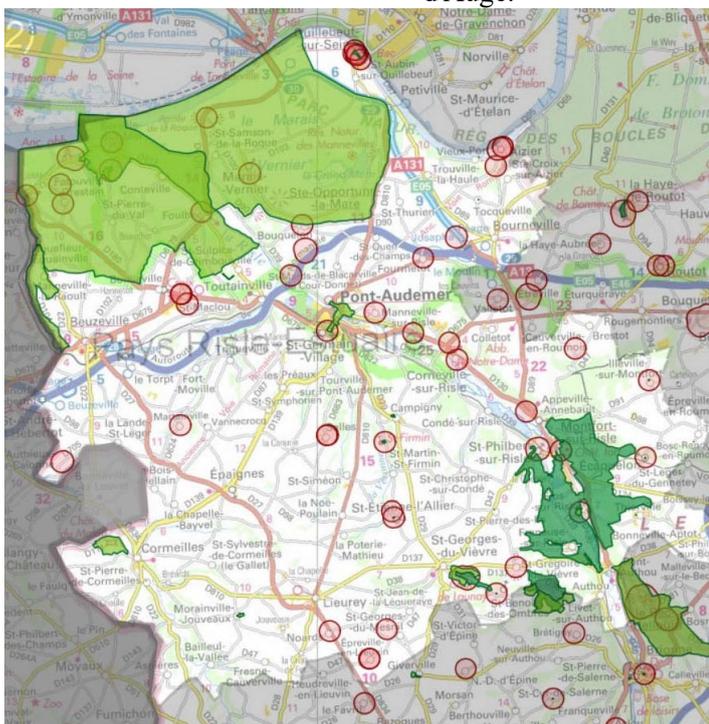
## Les enjeux patrimoniaux du SCOT du Pays Risle Estuaire

Le Pays Risle-Estuaire a lancé la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale afin de mieux planifier son organisation territoriale. L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure est l'un des services de l'Etat associés à la démarche d'élaboration. Au-delà de la liste des monuments historiques et des sites inscrits ou classés qui sont localisés dans son périmètre, il est important qu'un regard en terme d'enjeux soit apporté par les Architectes des Bâtiments de France tant ce secteur apparaît comme l'un des plus porteurs d'enjeux pour le territoire dans les années à venir et dans les mutations qu'il va connaître et qu'il est nécessaire d'anticiper.

En effet, ce territoire, situé entre les agglomérations de Rouen et de Caen et en arrière-cour du Havre, est traversé par l'autoroute A13 et par la vallée de la Risle. Cela conduit à ce qu'une grande partie du patrimoine se trouve localisée le long de l'estuaire à un endroit où la présence humaine est implantée depuis plusieurs milliers d'années (cf. port antique d'Aizier). C'est dans la vallée de la Risle également que les vikings ont implanté leurs premiers sites d'occupation le long des rivières qu'ils pouvaient remonter. Gallo-romains, Vikings, Normands au temps de la période romane...toutes ces populations ont laissé des traces dans ce lieu.

Cela conduit à ce que cinq grands secteurs puissent être appréhendés en terme « d'ambiance patrimoniale » avec 1/ le marais vernier (cf. fiche recommandations n°99) avec son paysage et son implantation très spécifique, 2/ la partie que nous pouvons qualifier « d'air marin » car nous sommes au niveau de l'estuaire mais il ne s'agit pas de paysages dunaires ou de plages mais bien de fonds de vallées, de forêts,.. qui sont au contact de l'air marin, 3/ la vallée de la Risle avec son histoire longue en terme d'habitat et d'implantation d'industrie, 4/ le territoire sous influence de la métropole rouennaise et 5/ le bocage normand qui assure la transition avec le Pays d'Auge.

*\* les ronds roses représentent les périmètres de 500m autour de chaque monument historique inscrit ou classé. Les zones en bleues correspondent aux sites patrimoniaux remarquables (SPR) et les espaces en verts aux sites classés ou inscrits au titre du code de l'environnement.*



Plusieurs grandes interrogations se font fait jour en terme d'enjeux pour le territoire du SCoT :

– comment mettre en valeur cette richesse d'occupations successives qui ont (plus ou moins) laissé des traces ? Les sites majeurs du territoire ? Mais aussi les patrimoines plus locaux constitués par chaque commune ou bourg encore très homogène en terme de paysage, d'urbanisme et d'architecture ?

– comment réutiliser les forces internes du territoire pour réactiver des entreprises (industrie, artisanat...) là où, historiquement, elles avaient déjà imprégné les lieux ?

– quelle position adopter face à la recherche de terrains accessibles financièrement par les Havrais ? aux touristes ou aux retraités désireux de trouver leur résidence secondaire, un phénomène de nature à diminuer le stock des habitations disponibles pour les actifs locaux ?

– comment préserver le bâti traditionnel fait de colombage (notamment pour la partie 5 du bocage normand ou le 3 de la vallée de la Risle) ? les haies et les vergers ? les vallées aux sources et aux forêts pleines de contes et légendes ?

Il nous semble important qu'au-delà des richesses connues et déjà labellisées comme le sont les monuments historiques et les sites, le SCoT permette de mettre en évidence les caractères identitaires de son territoire et notamment de repérer les secteurs homogènes en terme d'architecture qui ont peu connu d'évolutions depuis la Seconde Guerre Mondiale. Cela se manifeste notamment par le faible nombre de constructions dites « pavillonnaires » et un regroupement en hameau des maisons à pans de bois. Les villages apparaissent comme moins fermés que dans d'autres secteurs comme le Vexin Normand où la présence des murs en pierre est caractéristique. Ici, ce sont des haies champêtres, des arbres têtards, de buttes de terre qui confèrent à certaines fermes la quasi-qualification de « clos masure » qui forment le paysage.

Une fois ces secteurs homogènes identifiés, nous aurons tendance à privilégier la recherche, d'un nouveau mode d'expression architecturale qui permette d'opérer la transition douce et harmonieuse entre l'ancien et le moderne. Il est en effet complexe d'imposer à un territoire aussi vaste l'obligation de construire comme « dans l'ancien temps ». Les schémas ci-après mettent en évidence l'intérêt qu'il y aurait à éviter des changements de styles trop brutaux.



Il faut faire une architecture des lieux et de nos temps contemporains en puisant dans ce que le terrain et l'histoire ont à nous dire. Rien ne serait plus dommageable que d'avoir ici une architecture comme ailleurs. Le plaisir d'habiter dans ces espaces de grande qualité doit être au cœur de la recherche d'un développement maîtrisé des urbanisations à venir.

Dans certains secteurs, comme le sont les sites classés ou inscrits, ce sera plus la continuité stylistique qui sera recherchée. Les travaux en cours visant à la protection renforcée du Marais Vernier permettront d'en faire l'un des lieux majeurs à l'échelle du département. L'écriture d'une charte architecturale, urbaine et paysagère à l'échelle du SCoT serait un guide pour les documents d'urbanisme qui devront être mis en conformité par la suite.